



La société Ikéa comparait devant le tribunal pour destruction d'espèces protégées

Le 30 Mars prochain se tiendra au tribunal correctionnel d'Aix en Provence le procès opposant IKEA, le célèbre fabricant de meubles, et plusieurs associations de protection de la nature, dont l'URVN, FNE et Environnement Méditerranée.

La construction d'un immense hangar sur les terrains du Grand Port Maritime de Marseille en 2008 a provoqué la destruction de 27 hectares d'espaces naturels uniques en France et la disparition de nombreuses espèces animales et végétales pourtant protégées. Aucune autorisation préfectorale n'avait été délivrée pour autoriser ces destructions, un procès verbal a été dressé.

En 2007, l'association NACICCA avait découvert de nombreuses espèces protégées sur le site et mis en évidence que le volet environnemental de l'étude d'impact avait été bâclé. La conséquence avait été un retard du chantier. Les associations avaient espéré pouvoir obtenir le déplacement du projet (car il reste des milliers d'hectares à aménager sur le territoire du GPMM) et ainsi concilier emploi local et protection du patrimoine naturel, en vain.

Les associations dénoncent au travers de cet exemple le manque de réactivité des services de l'état, le manque de rigueur, voire l'amateurisme avec lequel sont menés les projets sur le territoire du Grand Port Maritime de Marseille, et le chantage à l'emploi comme méthode, appliquée systématiquement pour faire accepter des projets toujours plus polluants, consommateurs d'espaces, et qui provoquent une rapide dégradation du patrimoine naturel de la qualité de vie des habitants du golfe de Fos.

Quelle sera la pollution engendrée par les milliers de camions supplémentaires, puisque rien n'est prévu pour faire du report ferroviaire dans ce projet?

Deux ans seulement après le Grenelle de l'environnement, la promesse du Président de la République que «Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé.» semble très loin.

Contacts:

Olivier Anthony (NACICCA): 04 90 97 24 35 ou anthonyolivier@hotmail.com

Nathalie de Stéfano (URVN): 04 91 33 44 02/06 20 48 15 59 urvn.nathaliedestefano@gmail.com